

Bordereau attestant l'exactitude des informations - COMPIEGNE - 6002 - Documents comptables  
(B-S) - Dépôt le 29/11/2024 - 11021 - 2001 B 00007 - 434 054 078 - ESQUALEARNING

**DÉPOSÉ LE**

29 NOV. 2024

Tribunal de Commerce de Compiègne  
N°  
Le Greffier *17027*



C

T

A

**Cabinet  
TONNELIER  
et Associés**

**Société d'Expertise Comptable**

**SARL ESQUALEARNING**

14 rue Martel  
60200 COMPIEGNE

**Comptes Annuels au 31 décembre 2023**

**Exemplaire réservé au Greffe du Tribunal de Commerce**

# BILAN - ACTIF

**SARL ESQUALEARNING**

**Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

<b>ACTIF</b>	Valeurs au 31/12/23			% de l'actif	Valeurs au 31/12/22	
	Val. Brutes	Amort. & depr.	Val. Nettes		%	%
Capital souscrit non appelé						
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>						
Immobilisations incorporelles				20		18
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	9 222	9 222			74	
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles	54 200		54 200		54 200	
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles				2		2
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages						
Autres immobilisations corporelles	51 934	47 177	4 757		5 651	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)				2		2
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	6 342		6 342		6 342	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>121 699</b>	<b>56 399</b>	<b>65 299</b>	<b>24</b>	<b>66 267</b>	<b>22</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances				35		36
Clients (3)	88 875		88 875		91 860	
Clients douteux, litigieux (3)						
Clients factures à établir (3)	720		720		9 686	
Personnel et comptes rattachés (3)						
Créances fiscales et sociales (3)	5 198		5 198		7 445	
Fournisseurs débiteurs	436		436		68	
Débiteurs divers (3)						
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement				3		
Actions propres						
Autres titres	9 000		9 000			
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	93 469		93 469	34	116 104	39
Charges constatées d'avance (3)	10 242		10 242	4	8 860	3
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>207 940</b>		<b>207 940</b>	<b>76</b>	<b>234 023</b>	<b>78</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
<b>TOTAL ACTIF GÉNÉRAL</b>	<b>329 639</b>	<b>56 399</b>	<b>273 239</b>	<b>100</b>	<b>300 290</b>	<b>100</b>

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an (brut)  
(3) Dont à plus d'un an (brut)

# BILAN - PASSIF

SARL ESQUALEARNING

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## PASSIF

### CAPITAUX PROPRES

Capital (dont versé : 18 080 )

Primes d'émission, de fusion, d'apport

Écarts de réévaluation

Écart d'équivalence

Réserves

Réserve légale

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)

SITUATION NETTE

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

### TOTAL CAPITAUX PROPRES

### AUTRES FONDS PROPRES

Produit des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

### TOTAL AUTRES FONDS PROPRES

### PROVISIONS

Provisions pour risques

Provisions pour charges

### TOTAL PROVISIONS

### DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)

Emprunts et dettes financières diverses (3)

Groupe et associés

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Fournisseurs

Fournisseurs, factures non parvenues

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés

Autres dettes

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

### TOTAL DETTES

Écarts de conversion passif

### TOTAL PASSIF GÉNÉRAL

	Valeurs au 31/12/23	% du passif	Valeurs au 31/12/22	% du passif
Capital (dont versé : 18 080 )	18 080	17	18 080	16
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation	18		18	
Écart d'équivalence				
Réserves		33		23
Réserve légale	1 808		1 808	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	188 899		66 999	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	10 342	4	21 899	17
SITUATION NETTE	119 146	44	108 805	36
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>119 146</b>	<b>44</b>	<b>108 805</b>	<b>36</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL PROVISIONS</b>				
<b>DETTES (1)</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	45 094	17	51 923	17
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Groupe et associés	506		1 116	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs	9 536	3	11 170	4
Fournisseurs, factures non parvenues	21 193	1	1 673	1
Dettes fiscales et sociales	26 635	10	44 286	15
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	70 129	26	81 316	27
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>154 093</b>	<b>56</b>	<b>191 485</b>	<b>64</b>
Écarts de conversion passif				
<b>TOTAL PASSIF GÉNÉRAL</b>	<b>273 239</b>	<b>100</b>	<b>300 290</b>	<b>100</b>

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

90 783

63 310

108 724

82 761

# ANNEXE COMPTABLE

**SARL ESQUALEARNING**

**Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

## **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

### **Option de traitement des charges financières :**

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

### **Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Installations techniques	de 03 à 10 ans
- Matériel de transport	de 03 à 04 ans
- Matériel de bureau	de 03 à 05 ans
- Mobilier	de 03 à 10 ans

## **IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

### **Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement ne sont pas incorporés dans les coûts des immobilisations et sont comptabilisés en charges.

## **CRÉANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

# ANNEXE COMPTABLE

**SARL ESQUALEARNING**

**Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

## FONDS COMMERCIAL

Désignation	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT	VALEUR NETTE
Fonds de commerce	54 200			54 200
<b>TOTAL DU FONDS COMMERCIAL</b>	<b>54 200</b>			<b>54 200</b>

TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES  
(Partiel) 54 200

## AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AVANCES ET ACOMPTES

Désignation	VALEUR NETTE
Site Internet	
<b>TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, AVANCES ET ACOMPTES</b>	

# ANNEXE COMPTABLE

SARL ESQUALEARNING

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations			
				suite à réévaluation	acquisitions		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	<b>TOTAL</b>					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>TOTAL</b>	63 422				
CORP.	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. générales, agencs & aménagts construct.					
	Installations techniques, matériel & outillage industriels						
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencs & aménagts divers		27 615		772	
		Matériel de transport		5 701			
Matériel de bureau & mobilier informatique			18 888		1 333		
	Emballages récupérables & divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
		<b>TOTAL</b>	52 204		2 105		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières		6 342				
		<b>TOTAL</b>	6 342				
<b>TOTAL GENERAL</b>			121 968		2 105		
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine	
			par virt poste	par cessions			
INCORP.	Frais d'établissement & dévelop.	<b>TOTAL</b>					
	Autres postes d'immob. incorporelles	<b>TOTAL</b>			63 422		
CORP.	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.						
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers				28 388	
		Matériel de transport			2 374	3 326	
Mat. bureau, inform., mobilier					20 220		
	Emb. récupérables & divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
		<b>TOTAL</b>		2 374	51 934		
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts & autres immob. financières				6 342		
		<b>TOTAL</b>			6 342		
<b>TOTAL GENERAL</b>			2 374		121 699		

# ANNEXE COMPTABLE

SARL ESQUALEARNING

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		9 149	74		9 222
<b>TOTAL</b>		<b>9 149</b>	<b>74</b>		<b>9 222</b>
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén.	25 394	1 203		26 598
	Matériel de transport	5 701		2 374	3 326
	Mat. bureau et informatiq., mob.	15 457	1 796		17 253
	Emballages récupérables divers				
<b>TOTAL</b>		<b>46 552</b>	<b>2 999</b>	<b>2 374</b>	<b>47 177</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>55 701</b>	<b>3 073</b>	<b>2 374</b>	<b>56 399</b>

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					Mouv. net des amorts fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS			REPRISES		
		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immos incorporelles							
<b>TOTAL</b>							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
<b>TOTAL</b>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
<b>Total général non ventilé</b>							

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

# ANNEXE COMPTABLE

**SARL ESQUALEARNING**

**Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACIIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	6 342		6 342
ACIIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	89 595	89 595	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfiques	2 981	2 981	
	Etat & autres	2 217	2 217	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	436	436		
Charges constatées d'avance	10 242	10 242		
<b>TOTAUX</b>		<b>111 813</b>	<b>105 471</b>	<b>6 342</b>
Kenvois	(1) Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
	des - Prêts accordés en cours d'exercice			
(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)				

# ANNEXE COMPTABLE

**SARL ESQUALEARNING**

**Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

## CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	10 242
Financières	
Exceptionnelles	
<b>TOTAL</b>	<b>10 242</b>

## PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	720
Autres créances	
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>720</b>

# ANNEXE COMPTABLE

**SARL ESQUALEARNING**

**Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

## ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	45 094	7 093	29 121	8 880
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	11 729	11 729		
Personnel & comptes rattachés	2 893	2 893		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	5 722	5 722		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	17 128	17 128		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	892	892		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	506	506		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	70 129	17 347	45 829	6 952
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAUX</b>	<b>154 093</b>	<b>63 310</b>	<b>74 950</b>	<b>15 833</b>
<b>Renvois</b> (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exer.	6 852			
(2) Montant divers emprunts, dett/associés	506			

# ANNEXE COMPTABLE

**SARL ESQUALEARNING**

**Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

## CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	122
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 193
Dettes fiscales et sociales	4 607
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>6 922</b>

**" ESQUALEARNING "**

**Société à Responsabilité Limitée au Capital de 18 080 Euros**

**Siège Social : 14 Rue Martel**

**60200 COMPIEGNE**

**434 054 078 R.C.S. Compiègne**

**SIRET : 434 054 078 00028**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 mai 2024 à 15 H 00**

**PROCES-VERBAL DE DÉLIBÉRATIONS**

L'An Deux Mil Vingt-Quatre,

Le Trente-et-Un Mai, à 15 heures,

Les associés de la société « ESQUALEARNING », Société à Responsabilité Limitée au capital de 18 080 Euros, divisé en 226 parts de 80 Euros chacune, dont le siège est à COMPIEGNE (Oise) – 14 Rue Martel,

Se sont réunis, sur la convocation qui leur a été faite par la gérance, au siège social, à COMPIEGNE (Oise) – 14 Rue Martel.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Il résulte de cette feuille de présence que sont présents ou représentés :

- Madame Elsa KERESPARS épouse PLEVENT, propriétaire de CENT DIX NEUF (119)  
parts sociales numérotées de 1 à 119, ci.....119

- Madame Sophie MARCARIAN épouse RION, propriétaire de SOIXANTE SEPT (67)  
parts sociales numérotées de 120 à 186, représentée par son époux, Monsieur Jacques RION,  
.....67

- Monsieur Valentin LAFARGUE, propriétaire de QUARANTE (40)  
parts sociales numérotées de 187 à 226, .....40

Total égal au nombre de parts composant le capital social :

DEUX CENT VINGT SIX, ci.....226

EK  
JR  
VL

Total des parts présentes ou représentées : 226 parts sur les 226 parts composant le capital social.

La Présidente constate, en conséquence, que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Puis, elle rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

### ORDRE DU JOUR

- Rapport de la gérance sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice social clos le 31 Décembre 2023 ainsi que sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, intervenues ou renouvelées au cours du même exercice.

- Examen et approbation des comptes annuels dudit exercice, quitus à la gérance.
- Affectation du résultat.
- Approbation des nouvelles conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.
- Questions diverses

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Un exemplaire des statuts de la société,
- Le rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice, et le rapport spécial sur les conventions,
- Les comptes annuels de l'exercice écoulé (bilan, compte de résultat, annexe).
- Le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'Assemblée.

Puis, elle rappelle que le rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice, le rapport spécial, les comptes annuels, ainsi que le texte des résolutions proposées, ont été communiqués aux associés au moins quinze jours avant la date de l'Assemblée.

En préambule, Madame Sophie Rion rappelle que la rédaction au fil de l'eau des résolutions peut s'envisager pour faciliter la rédaction du procès-verbal tout en gardant un caractère provisoire de celles-ci. Seul l'émargement final du PV d'AG engendre ou pas l'approbation d'une résolution selon la majorité requise.

En effet les résolutions d'une AG peuvent être liées directement ou indirectement et leur approbation dépend de la qualité et de la pertinence des échanges exprimés durant l'AG. Par conséquent, cette facilité rédactionnelle est admise tout en restant provisoire jusqu'à l'émargement final du PV de l'AG.

La Présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, elle ouvre la discussion.

EK  
Ja  
VL

Après différents échanges de vues, elle met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

### **PREMIERE RESOLUTION :**

Libellé de la résolution tel qu'inscrit à l'ordre du jour :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 Décembre 2023, faisant apparaître un bénéfice net comptable de 10 341,76 Euros, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale rappelle que le bénéfice net comptable doit être utilisé en priorité pour régler les dettes auprès des établissements de crédit bancaire et de Monsieur Jacques Rion dans le cadre du crédit vendeur dédié au rachat des parts sociales de ce dernier et reconstituer le capital social de l'entreprise à hauteur de 3500 euros chaque année.

L'Assemblée Générale donne, en conséquence, au gérant quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Synthèse des échanges :

Madame Sophie Rion n'approuve pas la résolution 1 proposée par la Gérante :

Elle considère que la société Esqualearning n'a pas à supporter les frais d'Avocat pour une prestation réalisée à l'initiative de Monsieur et Madame RION. Elle en prend pour preuve la remise d'un document établi à leur intention par Maître Trouiller. En conséquence, elle propose que la société Esqualearning établisse une facture destinée à Monsieur et Madame RION pour un montant de 1680 euros TTC.

Par ailleurs, Madame Sophie Rion félicite une nouvelle fois la Gérante pour le marché obtenu auprès de l'APHP, cependant elle regrette que la Gérante n'ait pas pris en compte la résolution 1 de l'AG du 09 juin 2023 votée à l'unanimité qui prévoyait plusieurs actions destinées à améliorer le résultat de l'entreprise.

Sur un autre sujet, Madame Sophie Rion rappelle que tous les trois ans les associés se sont engagés à procéder à une augmentation de capital par incorporation de la réserve ordinaire au capital social, les bénéfices affectés à la réserve ordinaire jusqu'à ce que ce dernier atteigne 51 760 euros. Elle constate que cela n'a pas été réalisé.

Résolution mise aux voix :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 Décembre 2023, faisant apparaître un bénéfice net comptable de 10 341,76 Euros, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Conformément à la demande exprimée par Madame Rion, la société Esqualearning établira une facture destinée à Monsieur et Madame RION pour un montant de 1680 euros TTC relative aux frais d'avocat facturés par Maître Trouiller.

L'Assemblée Générale rappelle que, conformément aux dispositions de l'article 4, 4) a) du pacte d'associés en vigueur, les associés s'engagent à procéder tous les trois ans à une augmentation de capital par incorporation de la réserve ordinaire au capital social, jusqu'à ce que ce dernier atteigne 51 760 euros. Les associés décident de ne pas appliquer ces dispositions sur l'exercice 2023.

L'Assemblée Générale donne, en conséquence, au gérant quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Mise aux voix :

Cette résolution mise aux voix est approuvée par l'ensemble des associés présents et représentés.

**DEUXIEME RESOLUTION**

Libellé de la résolution tel qu'inscrit à l'ordre du jour :

L'Assemblée Générale, statuant sur l'emploi du résultat, décide de l'affecter à la réserve ordinaire comme suit :

- le bénéfice net comptable, soit.....	10 341.76 €
est affecté :	
- à la réserve ordinaire, à concurrence de.....	10 341.76 €

L'Assemblée Générale reconnaît, en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois précédents exercices, les dividendes distribués ont été les suivants :

<b>Exercice clos le :</b>	<b>Dividendes</b>	<b>Dividendes ouvrant droit à la Réfaction fiscale de 40 %</b>
31/12/2020	0 €	
31/12/2021	0 €	
31/12/2022	0 €	

Il convient toutefois de préciser que la possibilité de pratiquer effectivement la réfaction de 40 %, mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts, est fonction de la situation du bénéficiaire des revenus et du régime d'imposition qui lui est applicable.

Mise aux voix :

Cette résolution mise aux voix est approuvée par l'ensemble des associés présents et représentés.

**TROISIEME RESOLUTION**

Libellé de la résolution tel qu'inscrit à l'ordre du jour :

L'Assemblée Générale constate, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, que quatre nouvelles conventions, entrant dans le champ d'application de l'article L 223-19 du Code de Commerce, ont été conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

La première convention concerne l'achat par Madame Sophie Rion en mars 2023 d'un vélo électrique appartenant à la société Esqualearning dont la valeur d'acquisition en juillet 2015 était de DEUX MILLE TROIS CENT SOIXANTE QUATORZE EUROS ET TRENTE-SEPT CENTIMES (2374,37 €), pour un montant de HUIT CENT TRENTE-TROIS EUROS ET TRENTE-TROIS CENTIMES (833,33 €), soit MILLE EUROS TTC (1000 €).

Avant de mettre aux voix cette résolution, la Présidente rappelle que toute personne, partie à une convention, ne peut prendre part au vote, et que ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité, modifiés en conséquence.

Mise aux voix :

~~Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité des associés présents et représentés ayant droit de vote pour cette convention.~~

**QUATRIEME RESOLUTION**

Libellé de la résolution tel qu'inscrit à l'ordre du jour :

La deuxième nouvelle convention listée dans le rapport spécial de la gérance concerne la cession par la société Esqualearning à Madame Rion pour un euro symbolique, dans le cadre de l'accord transactionnel signée le 28 juillet 2023 entre Madame Sophie Rion et la société Esqualearning :

- D'une imprimante qui avait été mise à la disposition de Madame Rion pour la réalisation de ses activités professionnelles en télétravail pour une valeur vénale de CINQUANTE EUROS (50 euros) TTC,
- D'un micro-ordinateur qui avait été mise à la disposition de Madame Rion pour la réalisation de ses activités professionnelles en télétravail pour une valeur vénale de CENT CINQUANTE EUROS (150 euros) TTC,
- Et de son téléphone portable de fonction pour une valeur de TROIS CENTS EUROS (300 euros) TTC.

Avant de mettre aux voix cette résolution, la Présidente rappelle que toute personne, partie à une convention, ne peut prendre part au vote, et que ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité, modifiés en conséquence.

Mise aux voix :

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité des associés présents et représentés ayant droit de vote pour cette convention.

**CINQUIEME RESOLUTION**

Libellé de la résolution tel qu'inscrit à l'ordre du jour :

La troisième nouvelle convention listée dans le rapport spécial de la gérance concerne le transfert par Esqualearning du contrat de location relatif au véhicule de fonction de Madame Rion en juin 2023 (contrat de location avec option d'achat n° 101M1584698 souscrit auprès de la société Stellantis Finance et Services en novembre 2018 et relatif au véhicule de type DS 7 CROSSBACK immatriculé pour la première fois le 15 novembre 2018, prix facturé au bailleur de TRENTE-ET-UN MILLE NEUF CENT TRENTE-QUATRE EUROS ET QUARANTE-ET-UN CENTIMES (31 934,91 €) Hors taxes, soit TRENTE-HUIT MILLE CENT QUARANTE-ET-UN EUROS ET CINQUANTE-SIX CENTIMES (38 141,56 €) Toutes Taxes Comprises). Madame Rion a levé l'option d'achat relatif à ce véhicule par le règlement de la somme de ONZE MILLE CENT SOIXANTE-TROIS EUROS ET UN CENTIME (11 163.01 €) Hors Taxes, soit TREIZE MILLE TROIS CENT QUANTRE-VINGT-QUINZE EUROS ET SOIXANTE-ET-UN CENTIMES (13 395.61 €) Toutes Taxes Comprises en juin 2023.

Avant de mettre aux voix cette résolution, la Présidente rappelle que toute personne, partie à une convention, ne peut prendre part au vote, et que ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité, modifiés en conséquence.

Mise aux voix :

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité des associés présents et représentés ayant droit de vote pour cette convention.

**SIXIEME RESOLUTION**

Libellé de la résolution tel qu'inscrit à l'ordre du jour :

La quatrième nouvelle convention listée dans le rapport spécial de la gérance concerne la cession par Esqualearning à Monsieur Valentin Lafargue pour un euro symbolique d'un tapis de course Performance 750, dont la valeur d'acquisition en janvier 2014 était de SEPT CENT VINGT-SIX EUROS ET VINGT-HUIT CENTIMES (726.28€), en mai 2023.

Avant de mettre aux voix cette résolution, la Présidente rappelle que toute personne, partie à une convention, ne peut prendre part au vote, et que ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité, modifiés en conséquence.

Mise aux voix :

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité des associés présents et représentés ayant droit de vote pour cette convention.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal par la Gérante.

Les associés présents

Mme Elsa KERESPARS



M. Valentin LAFARGUE



Mme Sophie MARCARIAN  
épouse RION, représentée  
par Monsieur Jacques Rion,  
son époux

